

Benchmark des publications Pilier 3 ESG

Sur la base des données publiées en date au 30 juin 2024



Présentation du benchmark

01

Risque physique

03

02

Risque de transition

02

Mesures d'atténuation

Présentation du benchmark et des principaux constats

Ce support revient sur les enseignements à tirer des éléments que les principaux établissements européens ont publié dans le cadre du Pilier 3 ESG en date du 30 juin 2024.

Des milliers de cellules de tableaux ayant été remplies par les établissements, il a semblé essentiel de concentrer les analyses sur les indicateurs ayant été publié pour la première fois en date du 30 juin 2024, ou ayant amené des évolutions intéressantes depuis l'arrêté précédent



Risque de transition

Cinq indicateurs clés

- Emissions de gaz à effet de serre (ou « GES ») financées et trajectoires de décarbonation
- Proportion d'expositions envers des contreparties exclues des indices « Accords de Paris »
- Proportion des expositions envers le top 20 des émetteurs de GES
- Proportion de DPE élevés (A ou B)



Risque physique

Deux indicateurs clés

- Proportion des expositions entreprises soumises à un risque physique
- Proportion des expositions immobilières soumises à un risque physique



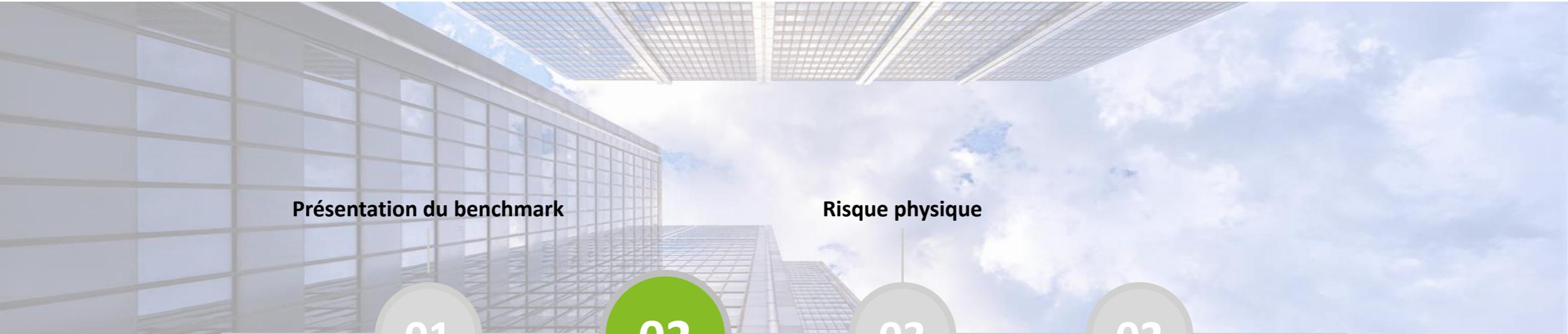
Mesures d'atténuation

Deux indicateurs clés

- Green Asset Ratio en stock
- Green Asset Ratio en flux

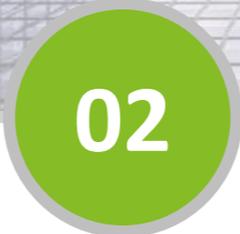
Panel de l'analyse

Les banques constitutives de ce benchmark sont Société Générale, BNP Paribas, Crédit Agricole Groupe, La Banque Postale, BPCE, Crédit Mutuel Groupe, ABN Amro, BBVA, Deutsche Bank, HSBC, ING, Intesa Sao Paolo, Nordea, Santander et Unicredit.



Présentation du benchmark

Risque physique



Risque de transition

Mesures d'atténuation

Risque de transition

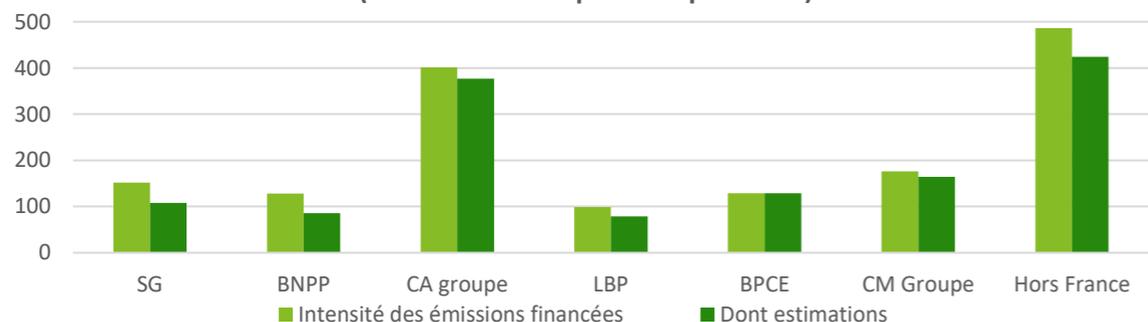
Émissions de GES financées (1/2)

Rappel du contexte

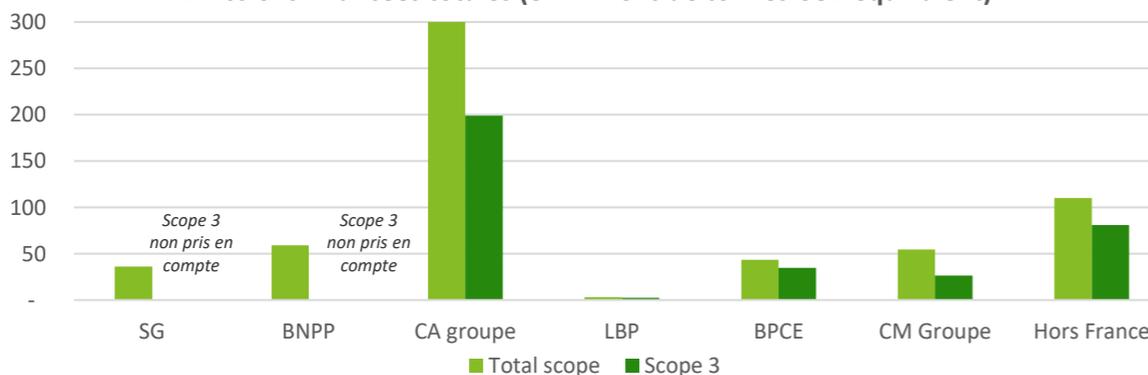
Le tableau 1 du Pilier 3 ESG présente les émissions de gaz à effet de serre financées par les établissements dans les secteurs contribuant fortement au changement climatique. Pour chacun de ces secteurs, il requiert notamment de déclarer les émissions totales sur les trois scopes (1 + 2 + 3), le détail du scope 3 et la proportion des émissions calculées sur la base de données non estimées, i.e. d'informations collectées dans les rapports ESG des contreparties aux financements.

Émissions financées

Émissions financées déclarées rapportées au total des expositions
(en tonnes CO2 équivalent par euros)



Émissions financées totales (en millions de tonnes CO2 équivalent)



Périmètre des contreparties : personnes morales

Périmètre des produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du banking book et prêts immobiliers

Constats sur le montant déclaré

- **Les déclarations sont fortement hétérogènes, tant sur le fond que sur la forme.**
 - Les émissions financées présentent de fortes disparités (facteur max x10 000), à la fois en absolu et rapportées au total des expositions. Ce retraitement, qui permet de comparer les émissions hors écarts liés aux volumes d'activités, place les banques françaises en dessous de la moyenne des autres banques de l'UE.
 - Plusieurs banques n'ont pas déclaré le scope 3 de leurs contreparties, tel qu'exigé par l'EBA au 30/06/24. Or, il s'agit en moyenne de 2/3 des émissions financées par les établissements.
 - Les unités de publication n'ont pas toujours été respectées, ou semblent erronées.
- **L'essentiel des émissions financées ont été calculées sur la base de données estimées.**
 - Sur l'ensemble des émissions du panel, le taux d'approximation moyen atteint 86%.
 - Les banques déclarent généralement déployer une méthodologie *bottom-up* (PCAF) sur la base des tiers et/ou des contrats, sans détailler leurs hypothèses d'approximation en l'absence de données collectées.

Enseignements

La production du tableau 1 représente une charge opérationnelle importante. La majorité des banques a utilisé la méthodologie PCAF, qui nécessite une analyse *bottom-up* de leurs expositions à une maille fine (tiers/contrats). **Malgré ce standard méthodologique, la comparabilité de ces premières publications reste limitée.** Outre les disparités attribuables aux différences dans les modèles d'activité des établissements, le recours extrêmement important aux données approximées et la transparence limitée sur les méthodologies d'estimation ne permettent pas, à date, de positionner définitivement l'intensité en GES du portefeuille d'une banque par rapport à une autre.

Points d'attention :

- Un retraitement des montants est nécessaire pour les banques ayant choisi de déclarer leurs expositions et leurs émissions financées dans des unités différentes des attendus.
- L'accès à des données ESG fiables se pose comme enjeu crucial pour les prochains exercices.

Risque de transition

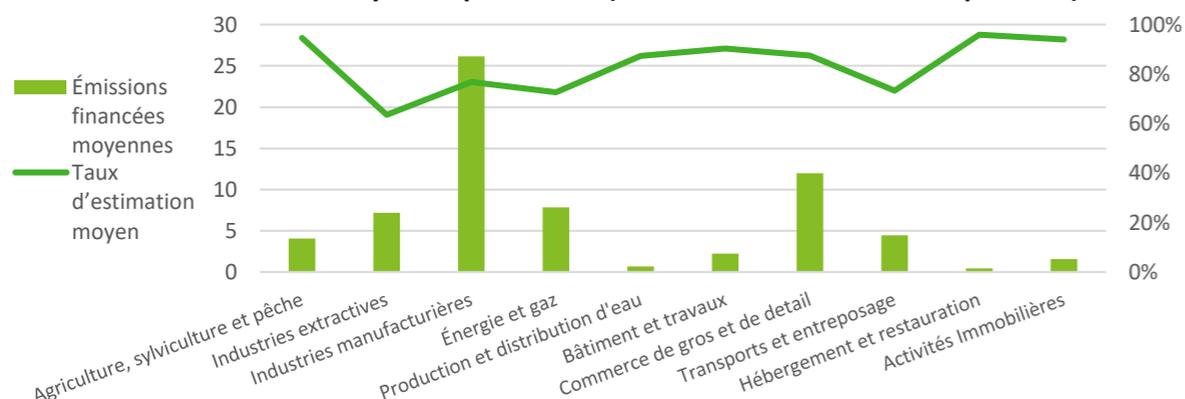
Émissions de GES financées (2/2)

Rappel du contexte

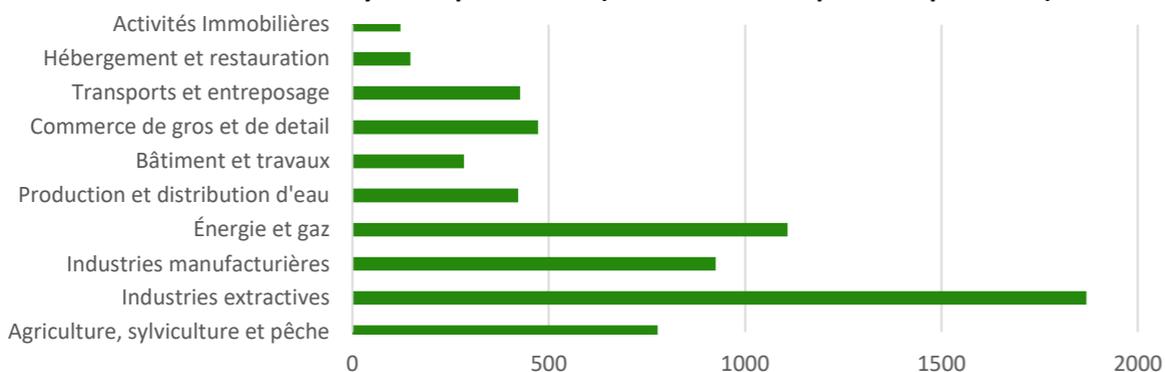
Le tableau 1 du Pilier 3 ESG présente par ailleurs une granularité pouvant aller jusqu'au NACE 4. Pour une banque donnée, ce tableau permet donc d'identifier les secteurs les plus émissifs en absolu et les secteurs les plus intenses en GES de son portefeuille.

Émissions financées par secteur

Émissions financées moyennes par secteur (en millions de CO2 tonnes équivalent)



Intensités moyennes par secteur (en tonnes CO2 équivalent par euros)



Périmètre des contreparties : personnes morales

Périmètre des produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du banking book et prêts immobiliers

Constats sur les secteurs les plus émissifs

- **De façon transverse, les émissions financées sont relativement concentrées au niveau NACE 1 :**
 - Le secteur C (Industrie manufacturière) est le plus émissif pour 70% des banques du panel.
 - À l'inverse, les secteurs E (Production et distribution d'eau), I (Hébergement et restauration) et L (Activités immobilières) sont peu significatifs dans les émissions financées qu'elles déclarent (<2% en moyenne de la moyenne).
- **Le taux d'estimation moyen par secteur varie sensiblement d'un NACE 1 à l'autre, indiquant une meilleure accessibilité des données à collecter dans certains secteurs.**
 - Les secteurs D (Énergie et gaz) et C (Industrie manufacturière) ont les taux d'estimation les plus faibles (72 % et 76 %). À l'inverse, les secteurs A (Agriculture), I (Hébergement) et L (Immobilier) affichent ~95 % d'émissions approximées.
 - En réalité, la part des données estimées dépend fortement de la répartition entre grandes entreprises et PME dans le portefeuille, les données étant bien plus accessibles pour les grandes entreprises.

Enseignements

Les publications suggèrent des similitudes au niveau de la répartition sectorielle des émissions financées du panel : le secteur C (Industrie manufacturière) pourrait ainsi être source du principal risque de transition du secteur bancaire, tandis que d'autres secteurs, moins émissifs, semblent moins exposés.

Néanmoins, compte tenu du recours important aux estimations, cette analyse reste à fiabiliser. Aucune corrélation claire ne peut être établie à ce stade entre le taux d'estimation et le montant d'émissions financées par secteur, qui pourrait suggérer une sous- ou sur-estimation en cas d'approximation. À terme, une amélioration du taux de couverture par des données fiables devrait permettre une meilleure comparabilité à travers les secteurs et les établissements.

Points d'attention :

- Pour les banques ayant déclaré des niveaux / intensités sectoriels par ailleurs (ex : publications Net Zero), des efforts de mise en cohérence des chiffres pourraient être nécessaires sur le périmètre considéré.

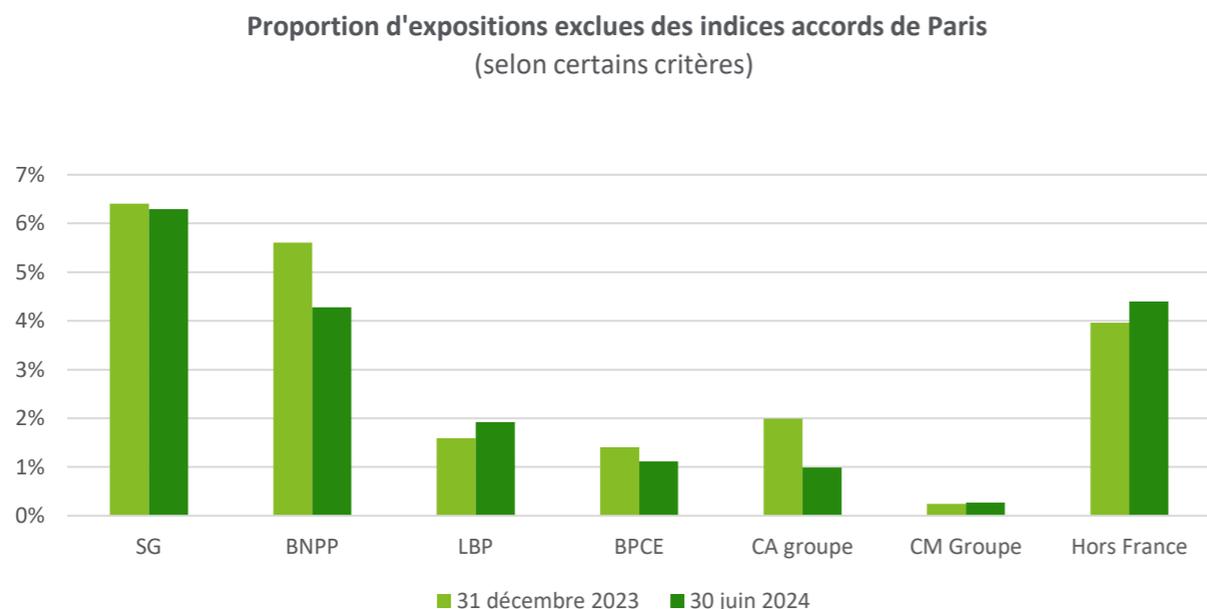
Risque de transition

Expositions exclues des indices accords de Paris

Rappel du contexte

Les établissements sont tenus de publier leurs expositions aux entreprises exclues des indices dits « Accord de Paris ». Les critères d'exclusion reposent sur des seuils de chiffre d'affaires dans des secteurs émetteurs de gaz à effet de serre (GES) ou sur les émissions directes de GES. En l'absence de liste officielle, il est toutefois difficile de rassembler cette information d'exclusion. En attendant la mise en place de la CSRD qui prévoit la publication de cet indicateur, les établissements ont adopté des méthodologies basées sur des listes publiques d'acteurs des énergies non durables.

Proportion d'expositions exclues des indices accords de Paris



Périmètre des contreparties : personnes morales et ménages

Périmètre des produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du banking book et prêts immobiliers

Constats

Comme pour les arrêtés précédents, les banques indiquent que les méthodologies appliquées se fondent essentiellement sur les codes NACE, les listes publiées par Urgewald et, dans certains cas, sur la source de production de l'énergie.

La quasi-totalité des établissements rapporte une diminution de leurs expositions (en moyenne de 10 %). Les raisons de cette diminution ne sont pas spécifiées, mais pourraient résulter de méthodologies qui ont été affinées entre les deux arrêtés pour mieux identifier ces contreparties. Par exemple, l'une des diminutions les plus élevées concerne le Groupe Crédit Agricole qui déclare une diminution de 4 Mds€ d'expositions sur les 6 mois.

Enseignements

Les entreprises soumises à la CSRD devront indiquer si elles sont conformes ou non aux accords de Paris. Cette obligation de transparence permettra aux banques de mieux identifier certaines de leurs contreparties non conformes.

En l'état, cet indicateur n'est pas exploitable en tant qu'outil de comparabilité en raison de l'hétérogénéité et de la revue en cours des méthodologies d'identification des contreparties exclues ou non des indices accords de Paris.

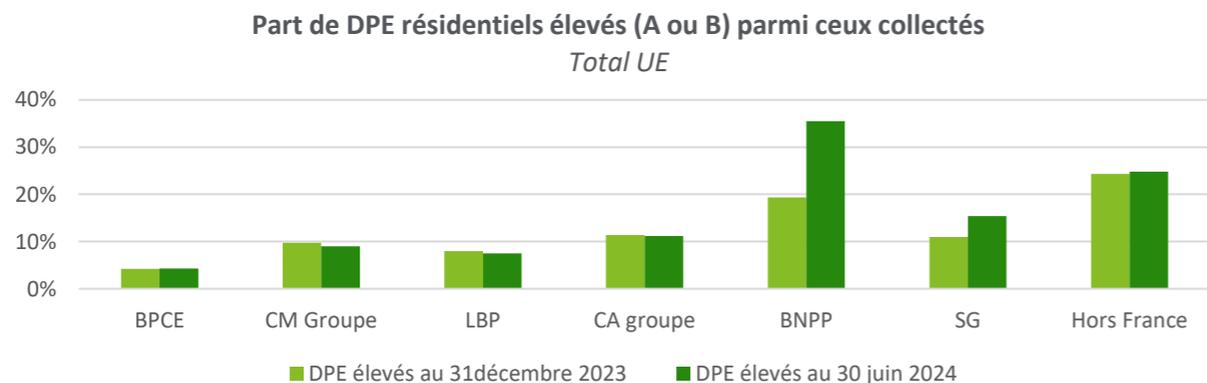
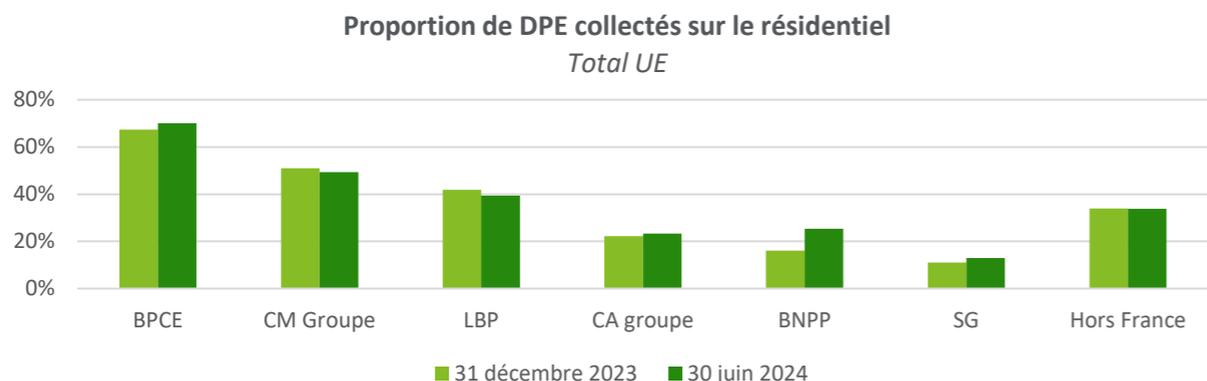
Risque de transition

Performance énergétique du portefeuille immobilier

Rappel du contexte

Dans le tableau 2 du pilier 3 ESG, les établissements sont tenus de présenter leurs portefeuilles immobiliers résidentiels et commerciaux en les ventilant par leur niveau de performance énergétique. Cette performance est classée en fonction de la lettre du Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) et du niveau de kWh/m². Pour le label DPE, les établissements ne peuvent pas utiliser d'estimations, ce qui permet de déduire le taux de collecte des DPE par la banque sur ce portefeuille.

Performance énergétique du résidentiel



Périmètre des contreparties : personnes morales et ménages

Périmètre des produits : prêts immobiliers commerciaux et résidentiels

Constats

Pour les banques ING et Nordea, une baisse significative des taux de collecte est à noter entre les deux arrêts, avec une diminution respective de 47 % et 22 %. Seule ING propose une explication et indique que cette diminution résulte du fait que la banque a revu sa méthodologie et exclu les DPE datant de plus de 10 ans.

En dehors de ces exceptions, les taux de collecte de DPE pour les autres banques semblent relativement stables au cours de la même période.

Enseignements

Les banques dépendent grandement des informations disponibles sur leurs portefeuilles de prêts immobiliers. La très légère augmentation du taux de collecte témoigne de la lenteur du renouvellement des encours. À cela s'ajoute également des enjeux de qualité des DPE collectés et de la prise en compte de leur expiration dans les portefeuilles immobiliers. Cela indique aussi qu'aucune banque n'a encore trouvé de solution pour améliorer significativement cette collecte.

Les différents niveaux de performance énergétique élevée entre établissements français et européens peuvent s'expliquer par une divergence méthodologique de calcul du certificat. La stratégie de collecte des établissements semble prioriser les DPE les plus performants.

Risque de transition

Trajectoire de décarbonation – Focus sur la forme (1/2)

Rappel du contexte

Les établissements financiers sont tenus de publier leurs écarts aux trajectoires de décarbonation de certains secteurs prioritaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, dans le format réglementaire standardisé du Pilier 3 ESG. Bien que visant à faciliter la comparabilité entre les banques, ce premier arrêté présente des publications encore difficilement comparables.

Trajectoire de décarbonation

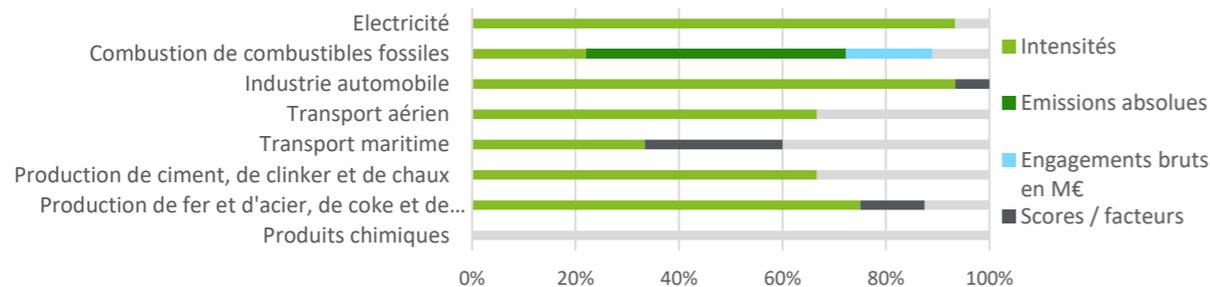
Nombre de secteurs publiés



Modalités de publication de l'année de référence (colonne e) et de la cible (colonne g)



Paramètres d'alignement choisis (colonne d)



Périmètre des contreparties : personnes morales et ménages

Périmètre des produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du banking book

Constats (1/2) sur les secteurs publiés

Bien que le tableau exige un minimum de huit secteurs pour lesquels les intensités doivent être publiées, toutes les banques ne sont pas nécessairement engagées sur l'ensemble de ces secteurs et elles ne disposent donc pas des informations requises. De plus il est demandé d'utiliser les données de l'AIE pour comparaison alors que celles-ci n'existent pas sur l'ensemble des codes NACE spécifiés par l'EBA (notamment le secteur « produits chimiques »). Pour ces raisons, les banques n'ont pas toutes publiées sur le même nombre de secteurs.

Certaines banques identifient parfois plusieurs paramètres pour un même secteur (par ex. engagements bruts en M€ et intensités de GES, etc.). Enfin, certains établissements ont fourni la décomposition de secteurs jusqu'au code NACE 4, comme Santander ou BBVA. D'autres banques ont spécifiquement mentionné certains secteurs, tels que la production d'aluminium (ex. : BPCE) ou l'immobilier commercial (ex. : Crédit Agricole).

Enseignements

De façon générale, les tableaux restent difficilement comparables pour ce premier exercice et ce, en raison des différentes modalités de publication choisies par les banques.

La présence d'une part considérable de secteurs reportés en intensité (environ 64% des secteurs hors celui des produits chimiques, toutes banques confondues) plutôt qu'en valeur absolue comme exigé par la réglementation CSRD pour l'arrêté 2024, suggère que les établissements misent sur le format qu'ils ont utilisé préalablement dans le cadre de leurs annonces NZBA et / ou s'interrogent sur la pertinence de publier des trajectoires en valeurs absolues. En effet, les valeurs absolues sont notamment plus difficilement comparables entre établissements selon la taille de l'activité.

A noter que ce tableau fait l'objet de plusieurs questions dans le Single Rulebook Q&A de l'EBA ([lien](#)).

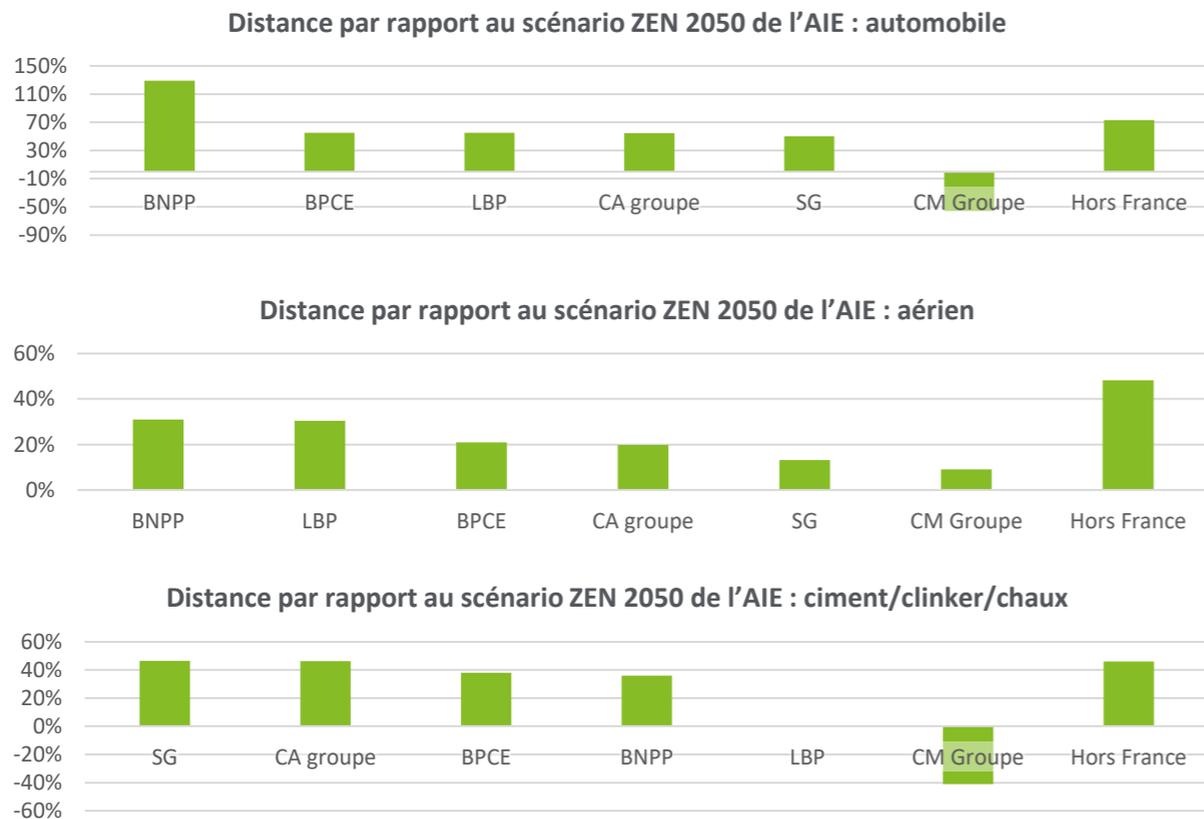
Risque de transition

Trajectoire de décarbonation – Focus sur le fond (2/2)

Rappel du contexte

La difficulté de comparer les publications de trajectoires des établissements provient majoritairement des partis pris méthodologiques que ces derniers ont mis en œuvre, qu'il s'agisse de partis pris estimés pertinents ou envisagés en *best effort* dans le cadre d'une première publication.

Trajectoire de décarbonation



Périmètre des contreparties : personnes morales et ménages

Périmètre des produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du banking book

Constats (2/2) sur les montants

D'un point de vue méthodologique, il apparaît que des clarifications sont nécessaires, notamment en ce qui concerne les méthodes de calcul des deux dernières colonnes relatives à la distance par rapport au scénario ZEN 2050 (jalon 2030) et à la cible à trois ans.

Les années de référence utilisées pour le calcul de la distance aux scénarios ZEN 2050 de l'AIE diffèrent d'un établissement à l'autre, ce qui peut parfois expliquer certains écarts. De plus, les métriques d'alignement utilisés peuvent également varier entre les établissements (cf. page précédente), créant ainsi des disparités méthodologiques.

Enseignements

L'envoi de ces tableaux aux autorités dans le cadre de la collecte organisée par l'EBA permettra de corriger, a minima, l'hétérogénéité dans les pratiques de remplissage des tableaux.

Risque de transition

Top 20

Rappel du contexte

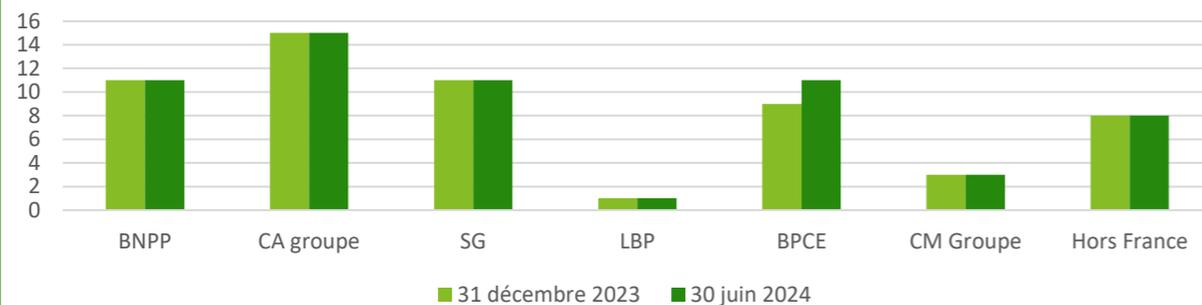
Les établissements sont tenus de publier des informations concernant leurs expositions envers les 20 entreprises les plus émettrices de GES dans le monde. Cependant, l'EBA n'a pas fourni de liste officielle, et des distorsions méthodologiques persistent concernant le niveau des contreparties considérées ainsi que les expositions prises en compte.

Top 20

Proportion d'expositions envers le top 20



Nombre de contreparties parmi le top 20



Périmètre des contreparties : top 20 des entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre

Périmètre des produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du banking book

Constats

En moyenne, les établissements bancaires du panel indiquent une diminution de leurs expositions envers les 20 entreprises les plus émettrices de GES dans le monde. Cependant, diverses méthodologies et interprétations créent des disparités importantes.

- Les règles de contagion précisées dans les FAQ de l'EBA peuvent parfois ne pas avoir été mises en place.
- Certaines banques, ont mis en place un seuil de matérialité pour leurs déclarations.
- Le périmètre considéré peut également varier. Par exemple, la Société générale inclut l'ensemble de son bilan dans le dénominateur de son ratio.
- Bien que la plupart des banques s'appuient sur les mêmes sources, telles que le Climate Accountability Institute, il existe plusieurs listes du top 20. Certaines listes prennent en compte les émissions sur une seule année, tandis que d'autres considèrent les émissions sur plusieurs années.

Enseignements

Les montants publiés par les banques restent relativement stables entre les deux arrêts.



Risque physique

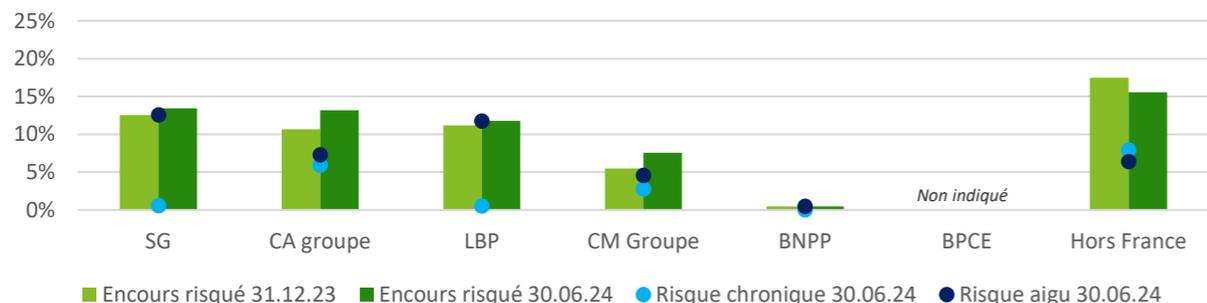
Expositions soumises au risque physique

Rappel du contexte

Les établissements présentent dans ce tableau leurs actifs exposés au risque physique par secteur. La méthodologie de détermination des risques physiques n'étant pas définie par les ITS, elle peut donc varier d'un établissement à l'autre.

Trajectoire de décarbonation

Proportion des expositions entreprises soumises à un risque physique sur le total des expositions entreprises



Proportion des expositions immobilières soumises à un risque physique sur le total des expositions immobilières



Périmètre des contreparties : personnes morales et ménages

Périmètre des produits : prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres du banking book et prêts immobiliers

Constats

À l'instar des précédents arrêtés, les expositions au risque physique déclarées par les établissements demeurent encore hétérogènes.

En ce qui concerne les variations, l'ensemble des banques françaises signale une évolution faible de leurs expositions au risque physique.

Toutes les banques n'ont pas encore appliqué la règle d'exclusion des encours exposés aux risques aigus, chronique ou à ces deux types de risques, un point méthodologique clarifié dans une FAQ de l'EBA.

Enseignements

Étant donné que la méthodologie à appliquer reste à définir par les banques elles-mêmes, ces indicateurs sont difficilement comparables. En effet, les banques sont notamment amenées à déterminer le nombre de risques pris en compte, les potentielles mesures d'atténuation, les seuils de matérialité à partir desquels une exposition est considérée comme étant soumise au risque physique.

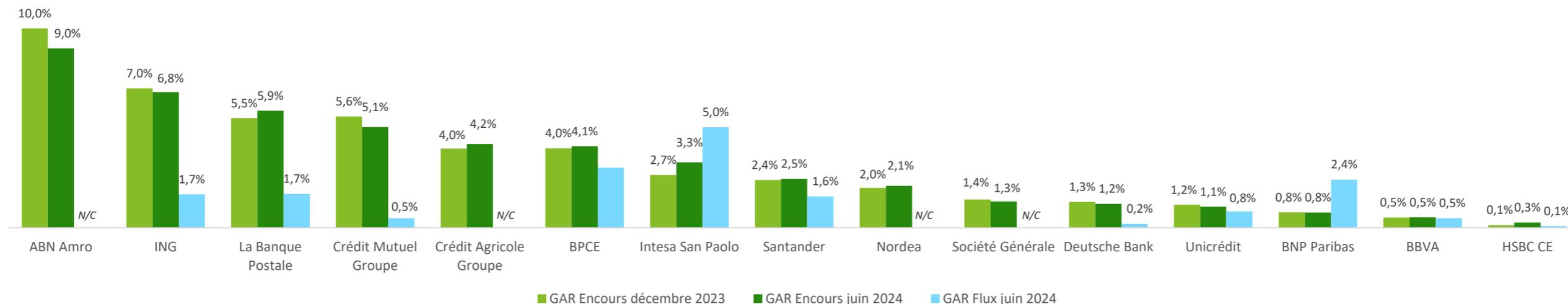
Les établissements peuvent aussi rencontrer des difficultés de qualité de la donnée et de granularité disponible dans le calibrage de leurs modèles.



Mesures d'atténuation

GAR CA et GAR Flux

Ratios d'actifs Verts en date du 30 juin 2024



Variation sur la période

Les niveaux de GAR sont restés globalement stables sur la période, témoignant probablement d'une la stabilité des méthodologies de calcul des indicateurs. Étant donné que cet indicateur se calcule généralement sur des agrégats stables, comme les portefeuilles de crédits immobiliers, aucune variation significative n'est attendue sur une période de six mois, sauf en cas de changement de méthodologie.

FAQ Taxonomie Verte

De manière générale, une part significative de banques n'aurait pas pris en compte les FAQ sur la Taxonomie Verte publiées en décembre 2023. La version définitive des FAQ a été publiée le 8 novembre 2024 mais la position des CAC pour l'arrêté du 31 décembre 2024 n'est pas encore précisée.

GAR Flux

Pour un certain nombre d'établissements, cette période marque la première publication de leur GAR en vision flux. Ces niveaux de GAR sont parfois inférieurs à ceux du GAR stock, révélant des problématiques méthodologiques dans le calcul de ce ratio, qui doit être effectué en prenant en compte l'ensemble des produits entrés au bilan sur la période en vision brute. Cela pose plusieurs difficultés, telles que la méthodologie applicable aux liquidités ou aux lignes de crédit, par exemple. Pour ce premier arrêté, peu de banques précisent clairement la méthodologie appliquée pour le calcul de ce ratio et certaines ne l'ont pas publié. (Société Générale, Crédit Agricole, ABN Amro, Nordea)



About Deloitte

Deloitte refers to one or more of Deloitte Touche Tohmatsu Limited (“DTTL”), its global network of member firms, and their related entities (collectively, the “Deloitte organization”). DTTL (also referred to as “Deloitte Global”) and each of its member firms and related entities are legally separate and independent entities, which cannot obligate or bind each other in respect of third parties. DTTL and each DTTL member firm and related entity is liable only for its own acts and omissions, and not those of each other. DTTL does not provide services to clients. Please see www.deloitte.com/about to learn more. In France, Deloitte SAS is the member firm of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, and professional services are rendered by its subsidiaries and affiliates.

Deloitte provides industry-leading audit and assurance, tax and legal, consulting, financial advisory, and risk advisory services to nearly 90% of the Fortune Global 500® and thousands of private companies. Our professionals deliver measurable and lasting results that help reinforce public trust in capital markets, enable clients to transform and thrive, and lead the way toward a stronger economy, a more equitable society and a sustainable world. Building on its 175-plus year history, Deloitte spans more than 150 countries and territories. Learn how Deloitte’s approximately 457,000 people worldwide make an impact that matters at www.deloitte.com.

Deloitte France brings together diverse expertise to meet the challenges of clients of all sizes from all industries. Backed by the skills of its 7,990 employees and partners and a multidisciplinary offering, Deloitte France is a leading player. Committed to making an impact that matters on our society, Deloitte has set up an ambitious sustainable development and civic commitment action plan.